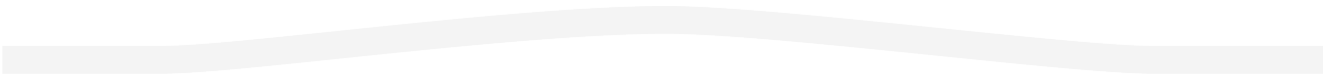


Passeport



Effectuer une demande de passeport

Le passeport est le document d'identité permettant de voyager hors de l'Union Européenne. Il est individuel, aussi les mineurs doivent détenir leur propre passeport.

Toute demande de passeport nécessite une prise de rendez-vous au préalable auprès du service à la population : 04 50 41 21 66

Avant la prise de rendez-vous, il est nécessaire d'établir une pré-demande sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Liste des documents à fournir :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Lorsque votre passeport est réalisé, il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable auprès du service à la population : 04 50 41 21 66 pour le récupérer.

La demande et le retrait doivent obligatoirement se faire par la personne titulaire du document.

Validité

- 10 ans pour une personne majeure à la date de la demande.
- 5 ans pour une personne mineure même si elle devient majeure avant la date de fin de validité de son passeport.

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...

Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passport**,
gagnez du temps en remplissant **la pré-demande en ligne**.



Rendez-vous sur ants.gouv.fr

PHOTOGRAPHIE: L'ESPECE

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Téléchargement

[Dossier de pré-demande](#)

[Liste des documents à fournir](#)